

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 22/12/2020

Un demandeur d'asile sans moyens de subsistance, sans abri depuis 18.04.2019 sur la base d'infractions pénales de représentants de l'état

Adresse : FORUM DES REFUGIES
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91035
Domiciliation N°5257
06004 NICE CEDEX1
Tel. 06 95 99 53 29
bormentalsv@yandex.ru

Le Directeur Protection des droits –
Affaires publiques

M. Marc LOISELLE

N°/Réf : 20-008929/DFDE

Interlocuteur : Ratiba ABOUFARES

ratiba.aboufares@defenseurdesdroits.fr

M. Marc LOISELLE

Je me suis tourné vers Madame **Ratiba ABOUFARES** , mais encore une fois, aucune aide réelle n'a été reçue (annexe 1)

Aujourd'hui, je lui ai écrit une lettre :

« Je vous informe que le tribunal administratif de Nice et l'OFII refusent de mettre fin à leurs crimes contre moi, refusent de se conformer aux arrêts des cour internationales.

Donc, je vous demande de déposer une requête au tribunal dans la procédure référé-liberté pour ma défense et m'informer immédiatement. Je rappelle que je suis quotidiennement soumis à la torture et aux traitements inhumains.

https://www.youtube.com/playlist?list=PLVoIgQ4tnrSUFdGAdufs9ozaZW_YfCcZX

Je vous informe également que j'ai déposé aujourd'hui une requête en procédure référé- liberté contre le bureau central de l'OFII devant le tribunal administratif de Paris.



Vous pouvez me défendre dans cette affaire. Les juges des référés ne me nomment pas d'avocats. »

Après l'envoi de mon e-mail est venu une réponse automatique :

Bonjour,

Je suis actuellement en congés.

Je prendrai connaissance de vos messages à mon retour, le 4 janvier 2021.

Cordialement,

Ratiba Aboufares

À cet égard, je vous adresse mon appel pour prendre des mesures **urgentes** pour **mettre fin à l'intimidation et tortures**.



Je rappelle que je me suis adressé à ce sujet au Défenseur des droits de l'homme en MAI 2020 et nous sommes pour le présent en DECEMBRE 2020, et que la torture et l'intimidation ne cessent pas, **elles se multiplient**.

Pensez-vous que cette protection des Victimes des autorités françaises soit efficace? Je considère cela comme une complicité de torture et d'intimidation.

En attendant de l'aide réelle au lieu de lettres de promesse et d'espoir.

M. Ziablitsev S.

Le 22.12.2020

Annexes :

1. Lettre du DDH du 21.10.2020
2. Courriel du 19.11.2020
3. Requête au TA de Nice
4. Ordonnance du TA de Nice
5. Requête au TA de Paris